

## SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle de Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Etaient présents : MM. RIVIERE, SAINTE-MARIE, Mme GABRIEL, M. MARTET, Mme PIROVANO, Mme BARBÉ, MM. FERREIRA, MOROSI, Mme DOUCET, MM. DANFLOUS, PORTA, WARNIEZ

Madame DALLAS Isabelle absente et excusée a donné procuration à M. RIVIERE François

Madame JACQUEY DATAS Stéphanie absente et excusée a donné procuration à M. SABATHIER Guillaume

Madame Aurélie BARBÉ est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

### **Achat d'un nouveau logiciel de gestion**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de changer de logiciel de gestion. Il fait part des difficultés avec le prestataire actuel et des bénéfices à en changer. Il propose de quitter Berger-Levrault, actuel fournisseur pour Cosoluce, logiciel développé par le Centre de Gestion, qui en fait aussi la maintenance.

Le logiciel Cosoluce présente un avantage financier par rapport au prestataire actuel avec une différence annuelle de près de 600 €. Son prix à l'année est donc réparti comme suit :

- Pack logiciel (gestion financière, budgétaire, état civil, cantine, élections, eau et assainissement, pais) : 1 871,39 € / an TTC
- Formation sur place pour le lancement du logiciel et assistance permanente : 211 € / an TTC
- Pour un total de 2 082,39 € / an TTC

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de résilier le contrat avec le prestataire actuel et d'opter pour le nouveau logiciel de gestion Cosoluce.

Etude du  
plan de  
financement  
des travaux  
de l'hôtel  
restaurant  
13 place  
Carnot

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des différents devis qui ont été réalisés pour chaque lot de travaux pour la rénovation de l'hôtel restaurant « La Maison » situé 13 Place Carnot.

	<b>Travaux prévus</b>	<b>Prix HT</b>
<b>Lot 1 Maçonnerie - Carrelage</b>	Maçonnerie générale	13 100 €
	Plâtrerie sèche	2 675 €
	Carrelage	14 142 €
	<b>TOTAL</b>	<b>29 917 €</b>

	<b>Travaux prévus</b>	<b>Prix HT</b>
<b>Lot 2 Plâtrerie</b>	Plafond restaurant Est	7 363,31 €
	Plafond cuisine	3 597,88 €
	Plafond restaurant Ouest	8 686,80 €
	<b>TOTAL</b>	<b>19 647,99 €</b>

	<b>Travaux prévus</b>	<b>Prix HT</b>
<b>Lot 3 Menuiserie</b>	Modification porte entrée	1 055 €
	Porte sur cour	5 613 €
	Porte sur rue Gambetta	3 132 €
	<b>TOTAL</b>	<b>9 800 €</b>

	<b>Travaux prévus</b>	<b>Prix HT</b>
<b>Lot 4 Plomberie - Chauffage</b>	Remplacement chauffage au fioul par PEC hybride gaz	19 629 €
	Sanitaire + cuisine	3 580 €
	<b>TOTAL</b>	<b>23 209 €</b>

	<b>Travaux prévus</b>	<b>Prix HT</b>
<b>Lot 5 Electricité</b>	Cuisine à neuf	10 980 €
	Modification du bar et du restaurant	
	Reprise partie privée	
	<b>TOTAL</b>	

	<b>Travaux prévus</b>	<b>Prix HT</b>
<b>Lot 6 Cuisine</b>	Plonge – vaisselle	3 868,24 €
	Plaque cuisson	5 114,90 €
	Friteuse et tables	14 655,80 €
	Hotte	4 116,54 €
	Réfrigération	4 149,62 €
	Bar	4 149,62 €
	<b>TOTAL</b>	<b>41 232,50 €</b>

**TOTAL DES TRAVAUX ENVISAGÉS = 134 786 € HT**

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De lancer une procédure de marché public afin de réaliser les travaux de réaménagement de l'hôtel restaurant, selon la procédure adaptée.
- De solliciter une subvention auprès de l'Etat, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 40%, soit 53 914 €. De solliciter la Région au titre des aides à la rénovation énergétique des bâtiments publics à hauteur de 30%, soit sur un poste de 33 009 € HT (lot 3 et lot 4), pour un montant de 9 903 €. L'autofinancement de la commune est donc estimé à 70 969 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement des procédures de marché public et de demande de subvention.

**Choix de l'entreprise pour le terrassement de la passerelle**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation du chantier de la construction de la passerelle. Afin d'aménager l'accès de la passerelle sur le Gers aux berges, un terrassement doit être prochainement réalisé et monsieur le Maire rappelle les différents prix qui ont été proposés (HT) :

Entreprise	COLAS PUECH ALU (BASE)	COLAS PUECH ALU (VARIANTE)	HASEN (BASE)	HASEN (VARIANTE)	BTPS METALU	ID VERDE
<b>Prix</b>	<b>40 566,90 €</b>	<b>35 176,90 €</b>	<b>38 582,25€</b>	<b>38 582,25 €</b>	<b>27 691,10 €</b>	<b>34 444,76 €</b>

Entreprise	FFT EVIA MARINE	LTP GENIE CIVIL ET GABIONS (BASE ET VARIANTE)	GAUTHIER SATI COFLEX LITTORAL	NGE NOV NAUTIS	SOL TP METALU	SARL MONTAGNER
<b>Prix</b>	<b>26 429,90 €</b>	<b>34 745,00 €</b>	<b>25 675,00 €</b>	<b>38 362,00 €</b>	<b>30 464,00 €</b>	<b>14 665,00 €</b>

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier les travaux de terrassement de la passerelle à l'entreprise SARL MONTAGNER Sébastien pour un montant de 14 665,00 € HT soit 17 598,00 € TTC.

**Décision Modificative N° 1 – Lotissement du Picadé**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits entre les opérations d'ordre et les opérations réelles pour le remboursement d'emprunt.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

## Section investissement

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
DI 168748-040	71 500,38 €			
DI 168748		71 500,38 €		

**Décision** Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de  
**Modificative** procéder à un virement de crédits entre les opérations d'ordre et les opérations  
**N° 1 –** réelles pour le remboursement d'emprunt.  
**Lotissement**  
**du Poucouron** Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

Section investissement :

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
DI 168741-040	59 101,60 €			
DI 168741		59 101,60 €		

**Décision** Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'achat de l'immeuble  
**Modificative** Noté, en vue de rénover la partie restauration et mettre les lieux à la location  
**N°2 –** à terme, peut être réalisé sans emprunt et qu'il convient de passer les écritures  
**Achat de** de compréhension comptables. Une décision modificative est donc proposée  
**l'immeuble** pour ajuster le budget principal par un virement de crédit du fonctionnement  
**Noté, 13 place** vers l'investissement.  
**Carnot**

Après discussion, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

## Section de Fonctionnement Budget Principal

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
D 6188	163 000 €			
R 023 (Virement vers Investissement)		163 000 €		

Section d'investissement Budget Principal

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
D 2132		163 000 €		
R 023 (Virement vers Investissement)				163 000 €

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits  
Et ont signé les membres du Conseil